



Changement de planning

Par e_hey

bonjour,
J'ai une question, je suis enceinte et je travaille en restauration. Jusqu'à présent (du moins mes arrêts de travail) j'avais un planning « fixe » sans coupure la journée, mais depuis ma reprise, je me retrouve avec des coupures tout les jours en sachant que le restaurant est fermé le midi (donc je travaillais que le soir avant ça). Mon employeur a t il le droit de faire ça ? En sachant que je suis serveuse polyvalente donc on peut me demander n'importe quoi comme juste faire le ménage quand je viens le midi?

Merci

Par kang74

Bonjour

Vous dépendez de la convention HCR ? Vous n'avez pas des accords d'entreprise ? Vous n'avez pas vu le medecin du travail ?

Votre employeur peut modifier votre planning moyennant un délai de prevenance de 7 jours même si suivant votre contrat de travail, il aurait pu solliciter votre accord pour le passage de journée continue à en coupé .

Enfin, il n'est pas déconnant de travailler moins d'heures d'affilée quand on est enceinte .

Je vous conseille de lui demander pourquoi il y a eu cette modification dans un premier temps .

Par Flore

Salut !

En tant que femme enceinte, tu bénéficies de certaines protections. Ton employeur ne peut pas t'imposer des conditions de travail qui seraient trop pénibles ou dangereuses pour toi. Les coupures peuvent être autorisées si cela respecte la législation, mais elles ne doivent pas être excessives ou affecter ta santé. Si tu as des doutes sur ton planning, tu peux en discuter avec ton employeur pour trouver une solution adaptée à ta grossesse, ou consulter un médecin du travail pour vérifier que tout est conforme.